

M. GORDON: Un passage inférieur?

Le sénateur ISNOR: Oui, je parle de votre contribution à sa construction.

M. GORDON: Je n'en ai aucun souvenir. Je n'ai pas ce renseignement ici et il me faudra faire des recherches à ce sujet. Toutefois, je puis dire en toute confiance, que notre estimation a dû être assez près du coût final de l'entreprise. Je puis faire cette affirmation en termes généraux avec la plus grande confiance. Mais je me ferai un plaisir de vous obtenir ce renseignement, monsieur le sénateur Isnor.

Le sénateur ISNOR: Ce renseignement devrait être intéressant, si l'on songe à toutes les difficultés que nous avons eues à obtenir ce passage inférieur. Quand vous nous dites qu'il s'agissait de plusieurs centaines de dollars et que le travail a été exécuté dans le délai prévu...

M. GORDON: C'est là affaire d'opinion. Si cela vous convient, je pourrai vous donner directement le renseignement voulu par lettre. Ma proposition est-elle satisfaisante?

Le sénateur ISNOR: Oui, pourvu que la lettre ne soit pas marquée "Personnelle".

M. GORDON: Pas du tout. En vérité, je vous la ferai parvenir par l'entremise du Comité si vous le préférez. Mais je tiens à ajouter une observation: je ne voudrais pas que le compte rendu des délibérations du Comité laisse l'impression que nous avons adopté une attitude déraisonnable dans cette affaire.

Le sénateur ISNOR: C'est affaire d'opinion.

M. GORDON: C'est affaire d'opinion de part et d'autre.

Le sénateur BRUNT: Voilà que nous en sommes à discuter des opinions.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Avez-vous terminé votre exposé, monsieur Rosevear?

M. ROSEVEAR: Oui, à moins que les sénateurs ne préfèrent passer à l'examen détaillé du bill.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je pense que vous en étiez rendu à l'article 4.

Le sénateur BRUNT: Me permettrait-on une question?

M. ROSEVEAR: Oui.

Le sénateur BRUNT: Lorsque vous empruntez de l'argent du ministre des Finances pour les fins de vos opérations, en attendant de pouvoir les financer par la vente d'obligations au public, quel taux d'intérêt les Chemins de fer nationaux doivent-ils payer?

M. GORDON: Le taux de l'intérêt est arrêté à la suite de pourparlers avec le ministre des Finances et il est établi d'après un certain barème.

Le sénateur BRUNT: Et quand les obligations ont été vendues, vous remboursez au ministre des Finances capital et intérêts?

M. GORDON: Tout dépend des sommes souscrites par le public; nous remboursons les avances du ministre des Finances en commençant par les plus anciennes. C'est-à-dire que nous remboursons le premier emprunt que nous avons contracté, mais nous ne vendons pas nécessairement au public un nombre d'obligations suffisant au paiement de tout ce que nous devons au ministre des Finances à un moment donné.

Le sénateur BRUNT: Votre dernière émission a été de 300 millions?

M. GORDON: Oui.

Le sénateur BRUNT: Cette somme vous a-t-elle permis de rembourser complètement le ministre des Finances?

M. GORDON: Pas tout à fait, mais tout près.